

**Conseil général du 11 décembre 2018**

**Rapport  
du Conseil communal**

#### **4. Préavis sur le plan spécial Scheulte – Elaborer le message pour la votation du 10 février 2019**

---

##### **Introduction**

Le projet de protection contre les crues et de revitalisation de la Scheulte et du Biel de Val est en phase de franchir une étape supplémentaire avant sa réalisation : celle du plan spécial.

Le plan spécial "La Scheulte-Recolaine" traite la revitalisation des cours d'eau de la Scheulte et du Biel de Val, l'instauration de mesures pour la protection contre les crues et la délimitation d'un périmètre réservé aux eaux.

L'objectif est de redonner de la place aux cours d'eau (Scheulte et Biel de Val) en les aménageant de manière naturelle et extensive. Le projet permet d'assurer la protection contre les crues en apportant une plus-value paysagère, floristique et faunistique. Les mesures envisagées sont considérées comme sûres et efficaces d'un point de vue technique. L'élargissement du lit et de l'aménagement de terrasses inondables, le remblayage de la rive et la stabilisation végétale des berges figurent parmi ces mesures efficaces pour lutter contre les inondations et redynamiser la biodiversité.

Au niveau de l'urbanisme, le redimensionnement des franchissements de la route cantonale et l'aménagement d'un chemin piétonnier sont au programme. Le nouveau pont de Recolaine est prévu plus long et plus haut qu'actuellement.

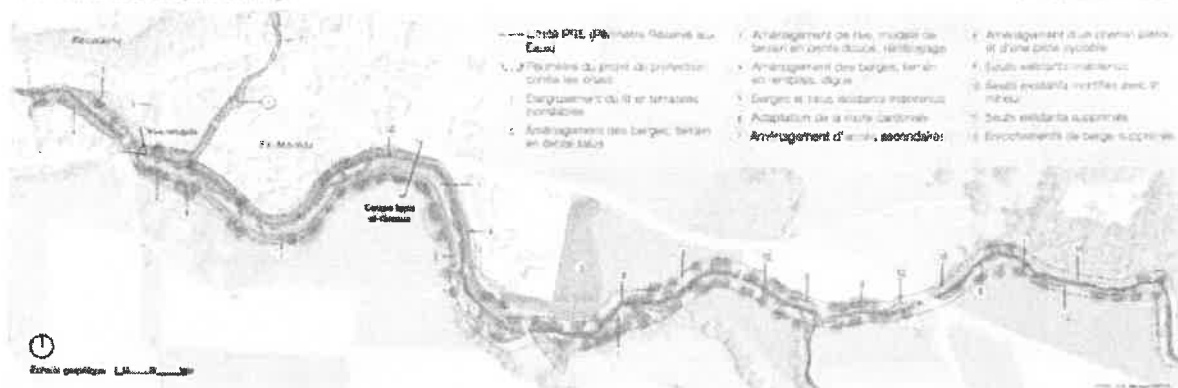
##### **Le plan spécial**

Le plan spécial « La Scheulte – Recolaine" formalise, du point de vue de l'aménagement du territoire, le projet d'ouvrage accepté par les urnes de 5 mars 2017. Il s'agit d'un projet d'ouvrage au sens des normes SIA 103 et 112. Il sert de référence aux décisions de subventions fédérales et cantonales. Pour ce faire, il doit impérativement se conformer aux exigences de la gestion intégrée des risques et de la revitalisation des cours

Pour les besoins de la procédure d'enquête publique, le projet de l'ouvrage est transposé dans un plan spécial conformément à la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) et la directive du Service du Développement territorial concernant la prise en compte, dans l'aménagement local, de la prévention des dangers naturels.

Le plan spécial permet de prendre en compte tous les éléments touchés et de faire une pesée des intérêts entre les droits individuels en présence, notamment ceux des propriétaires fonciers, et publics, ceux de la sécurité et de la protection du patrimoine commun en particulier.

Le projet d'ouvrage transcrit dans le plan spécial est accompagné de prescriptions afin de permettre la légalisation des équipements et aménagements. Le plan spécial joue en quelque sorte le rôle de permis de construire. Il a suivi toutes les étapes de la procédure.



La phase d'information et participation a permis à l'ensemble des personnes et organismes intéressés et impliqués dans le projet de s'exprimer. Des rencontres individuelles avec les riverains se sont déroulées pour leur permettre de prendre connaissance en détail des effets des travaux prévus par le projet sur leur propriété. Des conventions sur les emprises du projet, les mesures de compensation et les indemnités ont été conclues.

Le dossier a été déposé publiquement du 25 octobre au 23 novembre 2018. Une seule opposition a été formée. La séance de conciliation sera organisée avant la votation populaire prévue le 10 février 2019.

En cas d'acceptation par le corps électoral, le dossier sera ensuite formellement approuvé par le Service du développement territorial. Ce dernier statuera également sur l'opposition, si celle-ci ne peut être levée.

## Description du projet

### EQUIPEMENTS

Le plan des équipements, figurant dans le dossier, précise la nature et l'emplacement des différents équipements techniques.

### DANGERS NATURELS

#### Protection contre les crues

Le projet est prévu à la fois pour diminuer le risque lié aux dangers d'inondation et augmenter les fonctions écologiques du cours d'eau.

L'autorisation de police des eaux a été délivrée par l'Office de l'environnement dans le cadre de l'examen du plan spécial et sur la base du préavis du projet d'ouvrage.

## Programme de travail

La suite du programme de travail est la suivante :

- approbation par le Service du développement territorial et levée des éventuelles oppositions restantes : début 2019.
- entrée en vigueur du plan spécial : avril 2019 (sous réserve de recours éventuels)
- décision de subventionnement de la Confédération et du Canton : 1er semestre 2019
- appels d'offres et projet d'exécution : 2019
- réalisation des travaux : dès 2020

### **Point de vue des autorités communales**

Le Conseil communal est unanimement favorable au projet de plan spécial "La Scheulte-Recolaine" qui permettra d'offrir à la population une protection efficace contre les crues tout en apportant une forte plus-value en terme de biodiversité. La population a compris les enjeux du projet et accepté le crédit d'investissement de Fr. 5,525 millions le 4 mars 2018 permettant sa mise en œuvre.

Le Conseil communal propose au Conseil général de préavisier favorablement le plan spécial afin de le soumettre au scrutin populaire le 10 février 2019.

## **6. Délibérations et adoption du Budget 2019**

---

### **Comparaison 2017, 2018 et 2019**

Les budgets cumulés de Corban et Val Terbi affichaient un déficit de 393'000 francs en 2017. Le budget 2018 proposé par le Conseil communal (ci-après CC) affiche un déficit, en baisse sensible, de 253'000 francs. La légère amélioration obtenue en 2018 ne s'est pas poursuivie et le budget 2019 se situe dans les mêmes ordres de grandeur que 2018, soit un déficit de 249'100 francs.

### **Baisse de la taxe cadastrale**

La taxe cadastrale (0230) est fixée à 0,15 ‰ dans le budget 2019 contre 0,3 ‰ dans le budget 2018. Cette baisse est rendue possible, car les frais de cette rubrique sont en forte baisse après les factures de ces dernières années liées à la mise en place d'un cadastre digitalisé. Les propriétaires bénéficieront de cette légère baisse. Cependant, pour fixer le nouveau taux de la taxe, il s'agit de rester prudent. En effet, il faut garder une taxe suffisante qui permettra d'assumer les charges qui interviendront à la suite de la révision du PAL et de l'intégration du remaniement parcellaire.

### **Suppression de la taxe des « corvées »**

La taxe des corvées est supprimée sur le village de Corban (0920.402.00). En revanche, les propriétaires de Corban sont désormais soumis à la taxe des digues. (0920.406.03).

### **Intégration de la crèche**

Une grande partie du travail administratif de la maison de l'enfance a été reprise par l'administration communale. Cela se traduit par une augmentation des charges de personnel (0115.300.00). En contrepartie, l'imputation interne de la crèche en faveur de l'administration a été augmentée de 30'000 francs (0115.490.09).

### **Les principales variations de 2018 à 2019**

- Part communale sur les charges de l'enseignement : + 180'000 francs | (Soit + 6%) (0590.351.00)
- Mesures transitoires uniques pour le nouveau plan CPIU : 25'000 francs à charge de la crèche (0626.304.01)
- Action sociale, part communale : + 80'000 francs (soit + 7,3%) (0650.361.01)
- Total des intérêts des dettes : baisse de 65'000 francs (0810 et 0811)

### **Impositions (0910)**

Les impôts sur le revenu sont estimés en hausse à 5,62 millions (+112'000 francs). Il en est de même pour les impôts des personnes morales qui sont estimés à 0,44 million (+130'000 francs).

Malheureusement, ces deux hausses conséquentes sont en partie annulées par la diminution de la contribution du fonds de compensation financière. (-145'000 francs). Cette baisse est le résultat d'une très légère hausse de notre indice des ressources à environ 70% de la moyenne JU !

Le résultat de la rubrique imposition est en hausse de 200'000 francs.

### **Maîtrise des charges communales versus charges cantonales**

Dans leur ensemble, les charges communales sont maîtrisées. En particulier, l'entretien des bâtiments, la conciergerie, la voirie, les frais des écoles qui sont sous contrôle direct de la Commune présentent des budgets bien maîtrisés depuis des années.

On ne peut, une fois de plus, pas en dire autant des charges liées. En effet, l'augmentation des charges de l'enseignement cumulées à celles de l'action sociale représentent 260'000 francs. Dans ces conditions, la légère hausse de nos recettes fiscales (+200'000) n'est pas suffisante pour couvrir l'augmentation des charges liées.

Dès lors, il est primordial et urgent de faire avancer le dossier de la répartition des charges entre canton et communes et celle de la péréquation. En effet, le principe du "qui commande paye" n'est actuellement pas respecté puisque nous ne pouvons pas agir sur ces charges liées qui dépendent des décisions du canton (et de la confédération). De plus, le montant que nous recevons de la péréquation est insuffisant en comparaison à la manne disponible dans les communes plus aisées que la nôtre. **Enfin, le déficit budgétaire récurrent semble incompressible en l'état, seuls des facteurs extérieurs modifiés dans le sens de plus d'équité seraient à même de redonner de la marge de manœuvre à notre commune.**

### **Subvention de fusion**

Le budget est établi sans subvention de fusion. En effet, l'entier de la somme reçue est affecté à la diminution de la dette en 2018.

### **Autofinancement et investissements**

La capacité d'autofinancement se situe à 840'000 francs (900'000 francs en 2018). Cette somme apparaît relativement stable depuis 2017 et **permet en théorie de financer 1'050'000 francs d'investissements.**

Une liste complète des investissements est annexée à ce message et vous permet d'en avoir une vue exhaustive et transparente. **Les investissements qui impactent le budget de fonctionnement représentent une somme de 984'000 francs.** Pour 2019, les sommes investies permettent de ne pas dépasser notre capacité d'autofinancement. Cependant, les besoins pour le reste de la législature sont importants et le Conseil communal avec l'appui de la CGVF devra encore s'atteler à trouver des solutions pour trouver un compromis efficace entre nos réels besoins de financement et une dette économiquement supportable.

### Services communaux

À la suite du dernier Conseil général, la plupart des taxes sont unifiées pour les 4 villages. En particulier, la taxe sur les déchets, la taxe des chiens, la taxe des digues, les taxes de cimetière et celle sur les résidences secondaires.

A noter encore que la taxe des eaux usées est en légère augmentation et passe à 2 francs le m<sup>3</sup> (contre 1 franc 80) pour se rapprocher des besoins futurs de financement.

### Bourgeoisies

Les bourgeoisies affichent un léger bénéfice au budget. Pas de commentaire particulier.

### Commentaire

Le budget 2019 est satisfaisant à court terme. En effet, même si le déficit structurel subsiste, il est resté contenu. De plus, pour 2019, les investissements prévus correspondent à notre capacité.

Cependant, comme souvent évoqué, il n'existe quasiment plus de possibilités de comprimer les dépenses sur lesquelles nous décidons (hormis la suppression de prestations). La situation est structurelle, principalement en raison de notre indice fiscal nettement en-dessous de la moyenne cantonale et de l'évolution des charges liées sur lesquelles nous ne décidons rien. L'endettement reprend le chemin de la hausse alors même que nous avons encore de grands besoins en termes d'investissements.

**Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la CGVF et le Conseil communal vous invitent à accepter les budgets 2019 (communal et bourgeois), les taxes 2019 et le budget des investissements 2019.**

## **7. Discuter et décider la fermeture à Montsevelier, Corban et Vermes**

### **a) des guichets;**

### **b) des bureaux de vote**

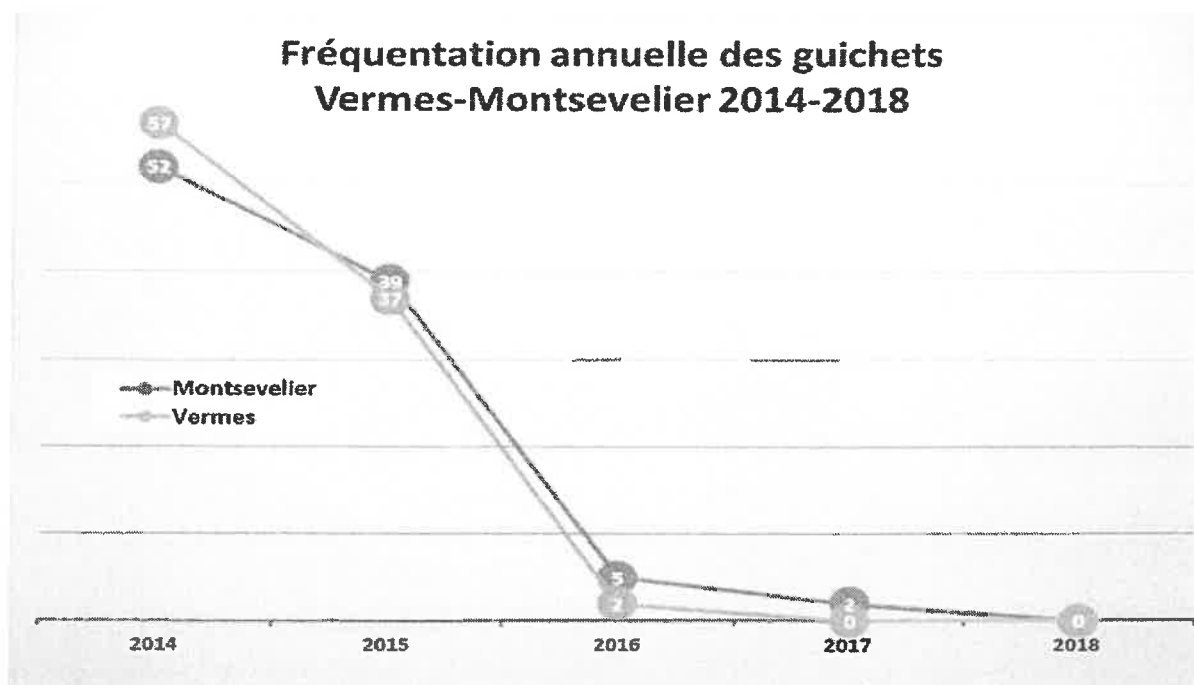
---

#### **a) Guichets villageois**

Depuis la fusion intervenue en 2013, le nombre de visites annuelles aux guichets de Montsevelier et Vermes a fortement diminué. Aucune visite n'a d'ailleurs été enregistrée à Vermes depuis janvier 2016. Le guichet de Montsevelier a enregistré ses deux dernières visites respectivement en janvier et mai 2017. Les guichets de Montsevelier et Vermes sont actuellement ouverts une fois par mois durant 2 heures.

Le guichet de Corban est ouvert actuellement une fois par semaine durant 2 heures; il enregistre également un faible taux de fréquentation. 2 visites ont été enregistrées en septembre et 3 en octobre. Ces relevés démontrent que le service est peu utilisé.

Les habitants de Vermes et du haut Val Terbi profitent du guichet de Vicques, placé sur le tracé de leurs déplacements. Au vu de la centralisation inévitable des dossiers à Vicques, le service y est indéniablement plus performant que dans les guichets villageois.



Malgré les fusions successives, le nombre de visites au guichet de Vicques, ouvert à raison de 14 heures par semaine, reste relativement stable au fil des ans. Cela s'explique par le fait qu'une part importante des demandes est traitée par téléphone et courrier électronique. Le nombre des courriels a d'ailleurs explosé et est actuellement de l'ordre de 300 par semaine environ.

Fréquentation mensuelle des guichets par village				
octobre 2018	Corban	Montsevelier	Vermes	Vicques
	3	0	0	234

La complexité grandissante des dossiers traités par l'administration, mise en relation avec l'effectif à disposition implique d'affecter les ressources humaines "au bon endroit, au bon moment". C'est la raison pour laquelle, la fermeture des guichets villageois de Corban, Montsevelier et Vermes est proposée.

Le service à domicile constitue une alternative pour les personnes à mobilité réduite. La pratique démontre toutefois qu'un tel service n'est pas demandé.

Il convient encore de préciser que l'échange de documents entre l'administration et les citoyens des villages de Montsevelier, Vermes et Corban reste en tout temps possible grâce aux boîtes aux lettres installées sur chaque site.

#### b) Bureaux de vote

Depuis la fusion de 2013, un local de vote est ouvert dans chaque village lors de chaque scrutin, le dimanche durant 2 heures.

Le traitement des votes par correspondance ainsi que le dépouillement se réalisent de manière centralisée à Vicques.

Avec l'augmentation croissante du nombre de votes par correspondance, actuellement de l'ordre de 84 %, le nombre de votes à l'urne diminue de manière subséquente. Il en résulte une très faible fréquentation des bureaux de vote dans les villages.

Les statistiques lors des derniers scrutins sont les suivantes :

	Scrutin du 23.09.18	Scrutin du 28.10.18	Scrutin du 25.11.18
Electeurs inscrits	2435	2450	2448
Bulletins rentrés	714	242	975
Participation totale	29 %	9,8 %	39,8 %
Nb de votes par correspondance	554	218	810
% du vote par correspondance	77 %	90 %	83 %
Nombre de votes à l'urne, dont :	160	24	165
- Montsevelier	54	10	30
- Corban	26	0	28
- Vermes	26	5	30
- Vicques	55	9	77

L'organisation actuelle a pour avantage de permettre au citoyen de voter dans chaque localité de la Commune, lors de chaque scrutin. Mais, elle présente aussi de nombreuses contraintes :

- Obligation de véhiculer les urnes sous scellés avec deux personnes durant le trajet;
- Engagement systématique de 4 membres du personnel communal lors de chaque scrutin;
- Nécessité de préparer les locaux à l'avance; collusion possible avec des manifestations dans les halles de Vermes et Montsevelier;
- Retard dans la mise en route du dépouillement centralisé à Vicques en raison du temps nécessaire pour le rapatriement des urnes;
- Nombreuses urnes à gérer avec un risque potentiel d'erreurs;

### Synthèse

Le système actuellement en vigueur est complexe au niveau organisationnel et exigeant en terme d'engagement de personnel. Dans la mesure où le vote à l'urne représente une faible proportion des votes exprimés, soit de l'ordre de 17 %, on peut légitimement se poser la question de la nécessité de maintenir des bureaux de vote dans chacune des localités, en particulier au vu des nombreuses contraintes évoquées.

La décision revêt plutôt un caractère politique, tant la mise en relation des contraintes avec les avantages est éloquente.

Une fermeture des bureaux de vote ne restreindrait pas la possibilité de nos citoyens de s'exprimer par le vote puisque les boîtes aux lettres sécurisées, installées dans chaque village, permettent de recueillir régulièrement les enveloppes de votes par correspondance. Ces dernières sont conservées dans des urnes scellées dans l'attente de leur traitement le jour du scrutin. Le procédé offre ainsi toutes les garanties nécessaires à un traitement sûr et adéquat des votes exprimés.

Vicques, le 29 novembre 2018



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Michel Brahier  
Président

Catherine Comte  
Secrétaire